

Conditions générales d'adhésion et d'utilisation

Au 30/09/2025

Les conditions générales de ventes ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre Le GIE Skiogrande.com et chacun des adhérents et bénéficiaires de l'offre Skiogrande.com

1. Définitions

Adhésion : désigne la souscription annuelle à Skiogrande.com.

Adhérent : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit à Skiogrande.com.

Bénéficiaire : désigne la personne porteuse d'une carte et bénéficiant de l'offre Skiogrande.com.

Carte : désigne la carte Skiogrande.com, support physique sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'accès aux remontées mécaniques du réseau.

Consommation : nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée.

Compte adhérent : désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires rattachés à l'adhérent accessible sur le site internet et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, à toutes les informations relatives à ses adhésions, aux consommations des bénéficiaires du compte, aux services, à ses factures et à ses données personnelles.

Domaine : désigne le périmètre skiable correspondant à un titre de transport.

Exploitant : une des sociétés d'exploitation des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau, visées à l'article 4.

Réseau : ensemble des domaines skiables des exploitants membre du GIE Skiogrande.com accessible aux bénéficiaires.

Site internet : désigne le site internet www.skiogrande.com.

Service client : désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des adhérents et bénéficiaires par le GIE Skiogrande.com dans les conditions définies sur le site internet.

Services : désigne les services complémentaires proposés par le GIE Skiogrande.com tels que décrits sur le site Internet et détaillés le cas échéant, dans les conditions particulières relatives aux services.

2. Description de Skiogrande.com

Skiogrande.com est un outil de commercialisation du produit « ski à la journée » destiné à la clientèle de proximité. Skiogrande.com permet aux bénéficiaires d'accéder facilement, rapidement et de manière aléatoire par un système dit « main libre » à des tarifs journées Skiogrande.com, aux domaines skiables du réseau tel que visés ci-dessous. La souscription à Skiogrande.com entraîne l'achat d'une carte permettant aux bénéficiaires de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques du réseau.

L'adhérent souscrit au paiement à la consommation. Dans le cadre du paiement à la consommation, les bénéficiaires accèderont de manière illimitée pendant la durée de l'adhésion et dans la limite des jours d'ouverture aux domaines skiables du réseau, et l'adhérent bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant des consommations des bénéficiaires de son compte adhérent.

3. Société émettrice

La carte Skiogrande.com est émise par le Groupement d'Intérêt Economique Skiogrande.com immatriculée sous le numéro 518 406 137 (RCS CHAMBERY), et domiciliée à la SOREMET, Front de neige, 73300 FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE, ci-après « GIE Skiogrande.com ».

4. Domaines skiables membres du groupement

La carte Skiogrande.com permet la libre circulation sur les Domaines Skiables, membres du Groupement, pour le compte desquels le GIE Skiogrande.com commercialise les titres de transports en son nom dont la liste est la suivante :

1. Domaine skiable « Le Grand Domaine » : St François Longchamp/Valmorel
2. Domaine skiable « Haute Maurienne Vanoise » : Bonneval/ Aussois / La Norma / Val Cenise/Val Fréjus
3. Domaine skiable « Les Sybelles » :
La Toussuire/Le Corbier/St Sorlin d'Arves/St Jean d'Arves/ St Colomban des Villards
4. Domaine Skiable « Galibier- Thabor » : Valloire/Valmeinier
5. Domaine skiable « Orelle – Val Thorens » : Orelle/Val Thorens
6. Domaine Skiable : Albiez Montrond
7. Domaine Skiable Les Karellis

5. Adhésion

La carte est proposée par le GIE Skigrande.com sur son site internet. Les adhésions sont souscrites en ligne par l'adhérent pour le compte d'un bénéficiaire, l'adhérent pouvant être lui-même bénéficiaire.

L'adhérent peut souscrire plusieurs adhésions pour le compte de plusieurs bénéficiaires dans la limite de 8 adhésions. En souscrivant à l'adhésion, l'adhérent déclare accepter les présentes conditions générales ainsi que les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques des exploitants du réseau.

Le GIE Skigrande.com est libre de refuser la demande d'adhésion pour un motif légitime, tel que l'insolvabilité notoire ou la résiliation d'une précédente adhésion pour fraude ou défaut de paiement. L'adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales (sous format électronique ou impression papier). Après validation des adhésions et de leur paiement, le GIE Skigrande.com adressera à l'adhérent un courrier électronique (e-mail) de bienvenue l'informant de la mise à disposition de sa facture sur son espace dédié et de la date d'envoi par courrier de(s) la carte(s).

En application des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, l'adhérent dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de l'acceptation de l'offre Skigrande.com pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au GIE Skigrande.com (service client). Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Si l'adhérent dispose de la ou des carte(s) pendant ce délai, il s'engage à la(les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception au GIE Skigrande.com (service client).

Si l'adhérent exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de la ou des adhésions déjà payées. Le remboursement sera effectué à l'adhérent dans un délai de quatorze (14) jours suivant la date de réception de la rétractation et de la preuve de renvoi de la ou des carte(s), conformément à l'article L. 221-24 du Code de la consommation.

Dans l'hypothèse où l'un des bénéficiaires du compte adhérent consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'adhérent ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'adhésion concernée, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

6. Durée de validité de l'adhésion et ré-adhésion automatique

L'adhésion est souscrite pour une période allant du 1er novembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1, quelle que soit la date de souscription.

Sauf résiliation par l'adhérent, l'adhésion est renouvelée par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement. L'adhésion est reconduite sur le même numéro de carte et pour le même bénéficiaire, sauf demande contraire de ce dernier.

Conformément à l'article L. 215-1 du Code de la consommation, l'adhérent sera informé par e-mail au moins 1 mois avant la date d'expiration de son adhésion des conditions applicables à son renouvellement. L'adhérent disposera alors d'un délai de 1 mois à compter de la réception de cet e-mail pour notifier son opposition au renouvellement, par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen écrit permettant d'en accuser réception.

À défaut de manifestation expresse dans ce délai, l'adhésion sera automatiquement reconduite pour une nouvelle période de 12 mois, courant à partir du 1er novembre de chaque année.

Le montant correspondant au renouvellement de l'adhésion est exigible à compter du 1er novembre de chaque année.

7. Tarifs et modalités de paiement

7.1 Tarifs

Chaque carte Skigrande.com délivrée sera facturée au tarif en vigueur indiqué sur le site internet. Le tarif journée Skigrande.com des remontées mécaniques des domaines skiables est fixé par chacun des exploitants du réseau et facturé à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de consommation. L'adhésion au principe du paiement à la consommation donnera lieu au règlement d'un montant du tarif en vigueur indiqué sur le site internet.

Dans le cadre du paiement à la consommation, l'adhérent est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques d'un domaine par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée Skigrande.com dudit domaine, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée facturée. Les tarifs

journées Skiogrande.com des remontées mécaniques des domaines sont publiés sur le site internet. Ces tarifs ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Tous les prix sont toutes taxes comprises et en euros.

7.2 Modalités de paiement

Le montant de la carte, des journées consommées, de l'adhésion au paiement à la consommation, sont payés par carte bancaire exclusivement. Lors de l'adhésion, l'adhérent communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire (la saisie est effectuée sur un site sécurisé).

Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'adhérent pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à Skiogrande.com, de son utilisation et des services. Les informations seront donc conservées pendant la durée de l'abonnement par le GIE Skiogrande.com pour les besoins de paiement. Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

7.3 Facturation dans le cadre du paiement à la consommation

Les consommations réalisées par les bénéficiaires du compte adhérent sont relevées chaque jour. La facturation est établie par le GIE Skiogrande.com quotidiennement ou, en cas de délai de transmission des consommations, au maximum une fois par semaine. Elle est calculée sur la base du tarif « journée » Skiogrande.com en vigueur applicable sur le domaine concerné, quel que soit le nombre de passages, et que le bénéficiaire ait skié sur tout ou partie du domaine.

Le relevé des consommations précise, pour chaque bénéficiaire et chaque domaine, la date de passage et le montant correspondant. Sur cette base, le GIE Skiogrande.com prélève sur la carte bancaire de l'adhérent les sommes dues au titre des consommations et, le cas échéant, toute autre somme prévue dans le cadre de l'adhésion, selon les modalités de l'article 7.2.

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques pendant la période considérée. Toute consommation non comptabilisée sera facturée ultérieurement.

L'adhérent peut consulter l'ensemble de ses factures depuis son compte en ligne.

7.4 Défaut de paiement

Le client s'engage, par avance, de régler chaque jour d'utilisation du service le jour même de son exécution, selon le tarif en vigueur.

En cas de non-paiement d'une journée consommée, le service de paiement déclenchera automatiquement la suspension du service concerné (blocage de la carte ou accès interdit) jusqu'à régularisation intégrale du solde.

À la suite de ce blocage, la reprise du service ne sera possible qu'après régularisation complète des sommes dues, y compris les pénalités de retard et éventuels frais de recouvrement.

8. Conditions d'utilisation de la carte

La carte est non remboursable et non échangeable. Elle est valable pour une période courant du 1er novembre au 31 octobre, laquelle comprend la saison d'hiver (15 novembre au 15 mai) et la saison d'été (15 juin au 15 septembre). Elle ne peut pas être utilisée lors des saisons suivantes, sauf en cas de réadhésion (art.6). La carte demeure la propriété exclusive de l'adhérent.

Durant sa période de validité, la carte permet au bénéficiaire un accès libre et illimité aux remontées mécaniques des domaines skiables partenaires. Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ, à l'aire d'arrivée. L'accès est accordé exclusivement sur détection de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau. En cas de non-présentation de la carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé.

Pour toute demande de remboursement des titres de transports l'adhérent devra se référer aux CGV du domaine concerné. En aucun cas, l'exploitant et/ou le GIE Skiogrande.com ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'adhérent et/ou le bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

Des contrôles pourront être effectués afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la carte. Le non- respect du caractère personnel de la carte entraînera sa confiscation immédiate, notification d'un procès-verbal.

Dans le cadre du paiement à la consommation, le bénéficiaire ne pourra consommer plus de 3 journées à tarif réduit sur une période de 6 jours consécutifs et ce, sur le même domaine skiable. Au-delà de 3 jours sur une période de 6 jours consécutifs,

le bénéficiaire pourra continuer à utiliser la carte, sur ce même domaine skiable, mais la tarification Skiogrande.com ne sera plus applicable. L'adhérent sera alors facturé au tarif public du forfait journée, pratiqué par l'exploitant.

L'utilisation de Skiogrande.com n'est pas recommandée pour une clientèle « séjour ».

9. Modification de l'identification de l'adhérent et/ou du bénéficiaire

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de carte bancaire (ou de son renouvellement), l'adhérent s'engage à notifier au service client la modification intervenue dans un délai maximum de 5 jours suivant ledit changement. La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par le service clients, des modifications intervenues. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le site internet ou par téléphone. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

Si, dans le cadre de sa ré-adhésion (art.6), l'adhérent souhaite modifier l'identité d'un bénéficiaire, il ne peut le faire qu'avant la toute première utilisation effective de la carte sur la nouvelle saison d'adhésion.

10. Domaine skiable relié et responsabilité en cas d'accident

Tout domaine skiable appartenant au réseau du GIE Skiogrande.com constitue un espace délimité, défini par son plan des pistes et placé sous la responsabilité de son exploitant, membre du GIE.

Lorsqu'un domaine skiable est relié à un ou plusieurs autres par des remontées mécaniques et des pistes identifiées, mais exploité par des gestionnaires différents, la responsabilité appliquée en cas d'accident dépend du lieu de survenue :

- Accident sur une remontée mécanique : l'exploitant du domaine où s'est produit l'accident engage sa responsabilité contractuelle. En cas de coresponsabilité présumée, il appartient à l'autre exploitant de prouver que la victime ne se trouvait pas sur son installation.
- Accident sur une piste : chaque exploitant est responsable des accidents survenant sur les pistes situées dans son propre domaine.

11. Programme Fidélité

Les stations membres du groupement participent à un programme de fidélité auprès duquel il est possible de gagner des journées de ski gratuites : 1 journée skiée correspond à 10 points de fidélité. Dès 80 points de fidélité acquis, la journée de ski engagée est gratuite.

Pour bénéficier des avantages Programme Fidélité un Code d'accès personnel est fourni à l'adhérent et lui permet de s'identifier. Le programme de fidélité est conçu pour récompenser les adhérents qui skient fréquemment dans l'une ou l'autre des stations du GIE

11.1 Dans le cas où il serait mis fin au programme de fidélité, le GIE SKIOGRANDE fera son possible pour en informer les adhérents au préalable.

11.2 Les stations membres du GIE SKIOGRANDE s'engagent à assurer les avantages (gratuités) pour les adhérents de SKIOGRANDE dans la mesure où elles sont capables d'assurer le service (enneigement suffisant, conditions techniques et de sécurité assurées)

11.3 Les offres du programme de Fidélité doivent être utilisées sur une période de 2 saisons maximum (saison en cours et saison suivante). Il appartient à l'adhérent de vérifier la période de validité de son programme Fidélité. Le GIE SKIOGRANDE s'autorise le droit de supprimer le programme Fidélité de l'adhérent en fin de période si aucune utilisation n'en a été faite.

11.4 L'adhérent ne peut posséder qu'une seule carte à son nom. En cas de doublon, le compte possédant le moins d'offres sera reporté sur le compte en possédant le plus.

11.5 L'adhérent devra fournir sur demande la preuve de son identité dans le cadre d'offres de journées Gratuites. Tout défaut de réponse à cette demande dans un délai de 30 jours entraînera automatiquement la suspension ou la résiliation de son adhésion au GIE SKIOGRANDE.

11.6 Aucun avantage ou report ne sera octroyé en cas de journées gratuites octroyées et non utilisées

11.7 En cas de perte ou de vol de la Carte d'adhérent ou si celle-ci est endommagée, l'adhérent devra en informer immédiatement le GIE SKIOGRANDE.

11.8 La vente, l'achat, la revente, le troc ou l'échange des avantages du Programme Fidélité ou d'une partie de celui-ci sont interdits. Les avantages du programme fidélité ne peuvent être en aucun cas convertis en argent. En cas de fraude avérée, l'adhérent s'expose à une annulation définitive de son compte et à l'exclusion définitive du programme SKIOGRANDE.

12. Programme « Ambassadeur Skiogrande »

Le programme Ambassadeur Skiogrande est un programme de fidélisation gratuit, accessible à toute personne disposant d'un compte Skiogrande valide. La participation au programme requiert l'utilisation d'un smartphone compatible avec la lecture de codes QR ainsi que le numéro du forfait Skiogrande associé au compte concerné. Les participants peuvent collecter des "flocons" par trois moyens : la collecte de cartes virtuelles par station visitée (1 flocon par station), la participation aux quiz thématiques de chaque station (1 flocon par quiz réussi), et le partage de photos sur les réseaux sociaux (1 flocon par station et par jour maximum). Des flocons bonus sont attribués selon le nombre de stations visitées : 1 flocon pour 5 stations, 3 flocons pour 10 stations, 5 flocons pour 15 stations, et 10 flocons pour 17 stations.

La conversion des flocons s'effectue automatiquement à raison de 10 points de fidélité pour 10 flocons collectés, avec un bonus de 30 points supplémentaires pour l'atteinte de 70 flocons. Le crédit des points intervient généralement sous sept jours. Les récompenses sont explicitées sur la page dédiée au programme Ambassadeur. Une remise des prix est prévue avant le lancement de la saison suivante et les gagnants sont avertis par e-mail, à l'adresse indiquée lors de la création de leur compte Skiogrande.

En cas de fermeture temporaire ou définitive d'une station pendant la saison, les flocons déjà collectés dans cette station restent acquis. Skiogrande se réserve le droit d'adapter les conditions du programme en cas de fermetures multiples affectant significativement son déroulement, sous réserve d'information préalable des participants par email et via l'application. Les flocons collectés ne peuvent être ni transférés, ni échangés, ni convertis en euros, et demeurent valables uniquement pour la saison en cours. Skiogrande décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès aux QR codes (dysfonctionnement technique/matériel), et se réserve le droit de suspendre ou modifier le programme à tout moment.

13. Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte d'un bénéficiaire, l'adhérent ou le bénéficiaire doit en informer le service client dans les plus brefs délais, soit par téléphone, soit via le site internet (rubrique "Contact"). Il est également possible de signaler la perte ou le vol directement dans l'un des points de vente des exploitants du réseau.

Dès la déclaration effectuée, la carte sera immédiatement désactivée et ne pourra plus être utilisée. Un e-mail de confirmation du blocage sera envoyé à l'adhérent ainsi qu'au bénéficiaire.

Pour obtenir une nouvelle carte, l'adhérent devra en faire la demande auprès du service client ou effectuer la commande via son espace personnel sur le site internet. Des frais de dossier, fixés selon le tarif en vigueur, seront alors appliqués et devront être réglés par carte bancaire au moment de la commande, en couverture des frais de remplacement. Toutes les consommations antérieures à la date de déclaration effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

14. Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, le GIE Skiogrande.com procédera, dans les meilleurs délais, sans frais, au remplacement de la carte défectueuse contre et à compter de la restitution de cette dernière. A cet effet, le titulaire de la carte se présente auprès d'un point de vente du réseau. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire (mauvaise utilisation, détérioration manifeste), le GIE Skiogrande.com facturera à l'adhérent le coût de remplacement de la carte défectueuse sur la base d'une indemnité forfaitaire au tarif en vigueur.

Le remplacement de la carte défectueuse peut aussi être effectué auprès du service client. La carte défectueuse devra être retournée au GIE Skiogrande.com par courrier.

15. Assurance ski "carré-neige"

Il est recommandé à chaque bénéficiaire de se prémunir contre les risques de blessure et/ou d'éventuels secours en souscrivant, avant toute utilisation du forfait, une assurance appropriée auprès d'une compagnie couvrant ces situations.

Le GIE Skiogrande.com, à l'image des exploitants membres du GIE mandataires de l'organisme d'assurance en convention avec le comité de Ski de Savoie, propose d'associer au forfait de ski, l'assurance ski spécifique dénommée "carré-neige".

Lors de l'adhésion, l'utilisateur dispose d'une option lui permettant d'activer l'assurance. Si celle-ci est souscrite, elle sera appliquée automatiquement à chaque journée de ski et reconduite d'une saison à l'autre en cas de réadhésion. Toute modification (activation ou désactivation) doit être signalée par l'utilisateur au service client.

Pour toutes les informations concernant l'assurance "carré-neige" (tarif, garanties, modalités, ...) l'utilisateur a la possibilité de consulter, librement et à tout moment, le site Internet : www.carreneige.com

16. Service client

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service client peut être contacté :

- par téléphone au 04 76 33 91 91
- par le biais du site internet, rubrique contact, e-mail : contact@skiogrande.com
- par courrier à l'adresse suivante : Skiogrande.com , 2 rue de la viscosse - 38130 Echirolles

17. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du service clients par e-mail (contact@skiogrande.com) ou par courrier recommandé avec avis de réception. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) carte(s) résiliée(s).

A réception de la demande de résiliation, le GIE Skiogrande.com adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la (les) carte(s) du compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la carte(s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion.

La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification. La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'adhérent. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

18. Résiliation à l'initiative du GIE Skiogrande.com

Le GIE Skiogrande.com se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l' (des) adhésion(s) avant son échéance et d'annuler la (les) carte(s), en cas de non-respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation des domaines, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement, même partiel.

Le GIE Skiogrande.com se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative du GIE Skiogrande.com.

19. Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, le GIE Skiogrande.com facture les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses. A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités et indemnités prévues à l'art. 7.4.

20. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du service client du GIE Skiogrande.com (art.16) dans les 30 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation. Le GIE Skiogrande.com dispose de 60 jours pour répondre à une réclamation.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessous mentionné, l'utilisateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalité de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel (Médiation Tourisme Voyages - BP 80303 - 75823 Paris cedex 17).

21. Informatique, données personnelles et libertés

Les informations recueillies par le GIE Skiogrande.com lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. Si une ou plusieurs informations sont manquantes, la délivrance de la carte ne pourra intervenir.

En acceptant de communiquer au GIE Skiogrande des données personnelles, l'adhérent accepte que celles-ci soient traitées par lui pour les besoins de la gestion, de sa commande, et plus généralement pour les besoins de la gestion client.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de vente auquel l'adhérent est partie.

Certaines données pourront également être demandées à l'adhérent pour permettre l'envoi d'offres commerciales. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime du GIE Skiogrande à développer ses activités. Dans cette hypothèse, le consentement de l'adhérent est nécessaire. L'ensemble de ces données est uniquement destiné au GIE Skiogrande.

Le traitement de ces données est effectué sous la responsabilité du GIE Skiogrande, représenté par son Président.

Les données collectées sont conservées sur une durée de 3 ans pour les données collectées pour la gestion de commande d'une part et relatives à des fins de prospections commerciales d'autre part.

A l'expiration de ces périodes, les données sont supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent dispose sur ses données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition. Il peut exercer ses droits par courrier en contactant le GIE Skiogrande (cf. Art. 3)

Aussi, l'adhérent est informé qu'il a également la possibilité d'introduire une réclamation directement auprès de l'autorité de contrôle. Toutes les informations sur le site internet www.cnil.fr.

Enfin, toutes les données bancaires demandées à l'adhérent lors de la passation de la commande sont protégées par un procédé de cryptage certifié. Le GIE n'a pas accès à ces données.

22. Droits de propriété intellectuelle

L'adhérent n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du GIE Skiogrande.com et/ou des sociétés d'exploitation.

23. Dispositions diverses

Le GIE Skiogrande.com se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique à l'adhérent un mois avant leur entrée en vigueur, sauf en ce qui concerne les modifications de tarification des accès aux remontées mécaniques des domaines skiables, lesquelles sont immédiatement applicables. En cas de refus par l'adhérent des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son adhésion dans les conditions définies à l'article 17 ci-avant.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.

- fin -